COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE L'ASSOCIATION DE TIR DE LA VILLE DE COUTANCES

Du 7 SEPTEMBRE 2016

L'Assemblée générale de l'Association de tir de la ville de Coutances, s'est déroulée en la salle de la Maire de Coutances le 7 septembre 2016, à 20 heures 30.

Sont présents :

MEMBRES DU COMITE: Président Charles NICOLAUS - Vice-président Michel DUCLOS - Secrétaire Désiré ADAM - Trésorière Nathalie GROUD - Secrétaire adjointe Magali ADAM - Trésorier adjoint Pierre DELPHIN - membres Michel DELISLE, Eric GRESSIER, François LEMESLE, Marc PERIERS, Patrice RODES, Emmanuel SAURE.

INVITES : Monsieur LEJEUNE, Directeur des sports de la ville de Coutances, M. Joël CANU, vice-président du Comité de la Manche de tir sportif, représentant Mr Jean-Pierre DAVY excusé, président du Comité de la Manche de tir.

ADHERENTS: CENT DIX licenciés sont présents ou représentés.

NON ADHERENTS (demande d'adhésion en cours) QUATRE personnes.

Le quorum est atteint le Président déclare l'Assemblée ouverte et fait lecture de l'ordre du jour.

En préambule, le président NICOLAUS, présente les personnalités présentes, puis demande le respect d'une minute de silence en mémoire de Monsieur Roger CORBET décédé en début de cette année, qui fût l'initiateur de la création du club.

Le Comité a décidé lors de sa dernière réunion de nommé le stand d'Orval « Stand Roger CORBET » avec pose d'une plaque.

Monsieur et Madame MOUTEL prennent la parole, ils veulent soulever plusieurs problèmes, le Président leur répond qu'ils auront la parole dans le cadre des questions diverses.

Le président NICOLAUS, donne lecture du RAPPORT MORAL :

Le Comité directeur s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année sportive 2015/2016.

REGLEMENTATION:

Lecture de la lettre émanant du Président de FFT qui met en garde les présidents de clubs sur les dérives de certains organismes ou administrations qui n'ont rien à voir avec l'éthique sportive de la FFT. (Tir sur cibles humaines, technique de tir de combat, ou tenues vestimentaires de type paramilitaire). La FFTIR nous rappelle à la vigilance sur certaines dérives commerciales.

Le 26 novembre 2015, le Comité a décidé à l'unanimité de confier l'aménagement et la sécurisation du stand 15 mètres à messieurs DUPUIS et FABRIS, à leur demande. A ce jour rien n'a été concrétisé.

BILAN SPORTIF:

Lecture du bilan sportif 2015/2016 par Désiré ADAM (secrétaire). Nous avons de bons résultats dans les diverses disciplines : Armes anciennes, TAR, Ecole de tir, tir 25 mètres. Il est satisfaisant d'avoir plusieurs champions départementaux parmi nous.

TRAVAUX EFFECTUES:

Début de l'amélioration du stand 15 mètres, mise en place de pneus pare-éclats, par une équipe d'adeptes du 15 mètres (François LEMESLE).

Mise en place de feux de sécurité au stand 25 mètres (Patrice RODES et Christian HACQUEBECQ).

Mise en place du gyrophare de sécurité au stand 50 mètres. (Michel DUCLOS, Sébastien MALLET)

Installation de six caméras de vidéosurveillance dans les stands. (Charles NICOLAUS, Michel DELISLE, Pierre DELPHIN Sébastien FISSOT et Dominique LEPLEUX)

Achat d'un réfrigérateur pour le bureau.

TRAVAUX A VENIR:

Installation d'un accès informatique individualisé (mi-octobre) en remplacement des passes d'accès actuels. Les anciens passes devront être restitués et pourront être employés à d'autres usages.

Installation des WC et sanitaires, Eric GRESSIER est chargé de trouver les possibilités d'installation.

Aménagement du stand 50 mètres (Patrice RODES et Emmanuel SAURé). Finition du 15 mètres (François LEMESLE, Stéphane DUPUIS et Fred FABRIS)

Sur proposition de Patrick RODES, un système de temporisation est à l'étude pour le stand 50 mètres. Il a pour but de mettre en place des séquences de 10 minutes de tirs, 10 minutes pour les résultats. Cela permettra au plus grand nombre d'effectuer leurs tirs sans attendre trop de temps entre chaque.

Le projet de 200 mètres est suivi par Charles NICOLAUS, Michel DELISLE, Désiré ADAM et Marc PERIERS. Une lettre de motivation a été transmise au Président de la SAFER, suite à notre candidature d'exploitant du site, la CBC ayant fait acte de candidature en qualité d'acquéreurs.

La Président NICOLAUS, donne lecture du bilan financier de l'exercice 2015/2016 préparé avec Nathalie GROULT (trésorière).

VALIDITE DE L'ASSEMBLEE:

Monsieur Frédéric MARTIN (non présent) a mis en cause, par email et sms, la constitution de l'Assemblée Générale du fait que les deuxièmes clubs n'ont pas été convoqués.

Sur le fond : Monsieur Stéphane DUPUIS intervient pour faire lecture des statuts, Michel DELISLE au nom du Comité lui répond qu'il a raison, mais que les délais de convocation étaient fors clos au moment de la première réclamation.

Sur la forme : Mentionnons que monsieur MARTIN est en deuxième club à Coutances depuis 2013, et c'est la première fois que celui-ci sollicite un droit de vote. Depuis que l'association existe ce point n'avait jamais été soulevé. Des renseignements ont été pris auprès de clubs de Normandie, il est constaté dans la majorité des clubs que les deuxièmes clubs n'ont pas de droit de vote et ne sont pas éligibles. Notamment dans le club où monsieur F. MARTIN est membre en qualité de « 1^{er} club », les « 2ème club » n'ont pas les droits que lui nous réclame !!!

En conséquence, le Comité informe les adhérents qu'une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée pour proposer une révision des Statuts qui régissent le club.

Il n'y aura pas du tiers sortant en 2016. Une élection a eu lieu en 2015 (2éme tiers du comité élu en 2012, plus élection de trois nouveaux, le comité étant dorénavant de 12 membres). Une erreur matérielle sur la convocation a été commise par le secrétaire Désiré ADAM, ce dernier prie l'Assemblée de l'en excuser.

Le 3éme tiers sortant sera renouvelé en 2018.

QUESTIONS DIVERSES

LA PAROLE EST DONNEE AU PRESENTS :

1) Remise en cause avec véhémence, par monsieur MOUTEL, des différends l'opposant à Charles NICOLAUS (Président du club), Michel DELISLE et à d'autres membres du comité.

PRISE DE PAROLE de monsieur Stéphane LEJEUNE, directeur du service des sports de la CBC, s'étonne du climat délétère qui existe au sein de l'association, et s'en inquiète. Il se doit, de rendre compte de cette assemblée à Monsieur le Maire de COUTANCES, Président de la CBC et à M. BOURDIN, son Vice-président, chargé des sports. L'acquisition du stand 200 mètres et la construction de l'école de tir pourraient être compromises.

- 2) Remise en cause par monsieur et madame MOUTEL de l'adduction d'eau des stands d'ORVAL. Le comité ayant rejeté le devis de 13000€, sachant qu'il reste à la charge du club. En plus de ce montant, il reste 400 mètres de tranchée à creuser et poser une conduite d'eau.
- 3) Remise en cause de la construction d'un escalier d'accès au stand 15 mètres. Le comité avait rejeté, un devis de 14 000€, du fait de son montant, Une solution moins onéreuse est à rechercher.

Mise en cause du système de communication du Club par quelques présents : Michel DELISLE rappelle que l'ensemble des informations sont affichés dans les stands soit : au 50 mètres d'Orval et au 10 mètres du complexe Saint Pierre de COUTANCES. Aujourd'hui le comité dispose de moins d'un tiers des adresses emails des adhérents. Un groupe fermé « la cible coutançaise » a été créé sur FACEBOOK, et prochainement il est prévu la création d'un site internet. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour développer ce point.

Les questions étant épuisées, la clôture de l'assemblée est prononcée par le président NICOLAUS à 22 h 45.

Fait et clos le 7 septembre 2016.

Le président Charles NICOLAUS

Le secrétaire Désiré ADAM

Microlaus

Malan

Adam

Ad

DESTINATAIRES:

Président. (Classement dossier Compte-rendu des réunions)

Affichage stand 50 mètres

Affichage stand 10 mètres.

Archives.